

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
RETROCESSION DU FONDS DE COMMERCE SIS 65, rue de Neuilly
92110 CLICHY LA GARENNE



Période d'affichage

Du 19 novembre au 02 décembre 2025

Descriptif du fonds de commerce

Le local donné à bail à usage commercial et objet de la rétrocession est composé comme suit :

- Une boutique en rez-de-chaussée d'une surface totale de 72.26 m² ;
- Deux caves réunies accessibles par le commerce d'une surface totale de 47.76m².

L'ensemble est situé 65, rue de Neuilly à Clichy la Garenne (92110).

Le bail commercial en cours a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 09 février 2024 pour se terminer le 08 février 2033.

Le bail a été consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel qui s'élève à 2 654.38 € HT/HC. Le présent bail est assujetti au régime de la TVA. Ledit loyer est payable mensuellement et d'avance, le premier jour de chaque mois.

Le montant des charges est de 167.58 € par mois.

Le loyer est révisable tous les 3 ans et la dernière révision a lieu le 09 février 2024.

Pour garantir l'exécution des obligations lui incombant, le preneur versera au bailleur la somme de 7 963.14 € (sept mille neuf-cent soixante-trois euros et quatorze centimes) correspondant à trois mois de loyer hors charges et hors taxes.

Activités autorisées par le présent bail

Les biens donnés à bail sont destinés à l'exploitation de « toutes activités sauf restauration ».

Prix de rétrocession

Le prix de cession du fonds de commerce est fixé à 58 728 € (cinquante-huit mille sept cent vingt-huit euros).

Le règlement pourra s'effectuer en plusieurs fois sur dix-huit mois, les modalités restant à définir entre les parties.

Dossier de candidature

Les personnes physiques ou morales qui entendent acquérir ce bail commercial devront, sous la forme et dans le délai imparti par le présent cahier des charges, notifier leur proposition d'acquisition en joignant un dossier de candidature, comportant obligatoirement les pièces suivantes :

- L'extrait K-bis de la société ou les projets de statuts dans le cas où la société serait en cours de création ;
- L'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ou, lorsque la société est établie dans un autre État membre de l'Union Européenne, d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan ou en cours ;
- Un dossier technique de reprise et de viabilité économique, comportant :
 - o Une lettre de motivation ;
 - o Le projet d'activité commerciale, avec des visuels d'aménagement, des photos d'inspiration et des produits envisagés.

En cas de création de société pour le projet :

- Le plan de financement du projet. Ce plan de financement doit préciser si le candidat entend recourir à l'emprunt auquel cas il devra fournir l'accord de la banque et/ou les autres garanties ;
- Le business plan de l'activité projetée.

Si déjà créée :

- Un état d'endettement de la société existante et le plan de financement en justifiant de l'accord bancaire en cas de recours à l'emprunt et/ou toute autre garantie financière ;
 - Un état financier des éventuelles autres sociétés à l'actif du candidat via bilan financier de l'année N-1 ;
 - Le business plan de l'activité projetée.
- La copie de la carte d'identité du futur gérant, ou de sa carte de séjour ;
 - Le statut matrimonial du futur gérant ;
 - Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
 - Le formulaire de candidature annexé au cahier des charges dûment rempli.

Tout dossier incomplet sera écarté.

Conformément à l'article R.214-12 du Code de l'Urbanisme le Maire sera tenu de recueillir l'accord préalable du bailleur sur le projet d'acte de rétrocession accompagné du cahier des charges.

Délai de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 02 décembre 2025 à 17h00.

Les candidatures devront être envoyées sous pli cacheté à :

Monsieur le Maire de Clichy la Garenne
Service Développement Economique
51 rue Pierre
92110 CLICHY LA GARENNE

Les dossiers pourront être déposés en main propre contre récépissé, au bâtiment administratif 51 rue Pierre, 92110 Clichy – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Ils pourront être envoyés par mail, date de réception du mail faisant foi, à commerce@ville-clichy.fr

Consultation du cahier des charges

Le cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial est consultable au Service du Développement Economique, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ou sur demande à commerce@ville-clichy.fr, ou au 01 47 15 23.